

Le 22 novembre 2022

Le co-secrétaire départemental

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
DSDEN 53
Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

Objet : *prise en charge des déplacements des personnels itinérants – réclamation préalable*

Monsieur le Directeur Académique,

Nous sommes saisis par plusieurs personnels RASED, PsyEN et PE au sujet de l'absence de moyens de fonctionnement. En effet, cela semble être devenu une habitude dans notre département, les fonds alloués aux déplacements de ces personnels itinérants ne permettent pas leur prise en charge.

Ainsi, comme c'est le cas chaque année, les psy-EN et PE du RASED se trouvent dans l'obligation de financer eux même leurs déplacements quand les fonds sont épuisés ; Les personnels RASED sont donc contraints de « **payer pour travailler** » ; situation que nous ne pouvons pas accepter.

Cette année, les disparités sont importantes, des collègues nous informant de dépenses avancées avoisinant les 1000 euros depuis le mois de juillet, quand d'autres nous font remonter des sommes dues de près de 600 euros depuis septembre. Aucun ordre de mission ne peut être généré ou validé sur DT CHORUS faute d'enveloppe budgétaire, vos services informant nos collègues que les OM ne peuvent pas être prolongés.

Le SNUDI-FO 53 s'interroge sur plusieurs points : l'arrivée tardive de ces enveloppes, leurs fonds largement insuffisants chaque année, l'opacité quant à leur distribution, et le report des frais de fonctionnement d'une année sur l'autre.

Comment faire avec des secteurs immenses et un nombre trop important d'élèves à suivre et sans cesse en augmentation ? Comment faire son travail si notre employeur ne nous donne pas les moyens de nous déplacer ?

Les personnels sont contraints d'être mis face à leur conscience professionnelle et ont l'impression d'être les jouets de leurs responsables hiérarchiques qui se doutent bien qu'ils vont quand même faire leur travail et se déplacer. Les personnels RASED, PE et PsyEN n'ont pas à se retrouver placés dans des situations intenable, prenant sur leurs finances personnelles pour assurer le suivi des élèves en difficulté.

Monsieur le directeur académique, si l'Éducation Nationale n'a pas les moyens d'assurer les déplacements de ses personnels, et donc de la prise en charge des élèves en difficulté, nous appellerons nos collègues à rester dans leur résidence administrative.

Notons que nos collègues PE CPC se retrouvent dans cette même situation inacceptable. Syndicat fédéré et confédéré, nous vous alertons également des conditions identiques dans lesquelles sont placés les IEN du département. Même la MDA se dote de moyens permettant la prise en charge des déplacements de nos collègues ERSH !

Le SNUDI-FO 53 vous rappelle que les frais de déplacement sont remboursés pour les personnels munis d'un ordre de mission, qui se déplacent hors de leur résidence administrative conformément aux dispositions du code de la Fonction Publique, et dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel, avec votre autorisation.

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Monsieur le directeur académique, nous vous demandons donc que nos collègues soient remboursés de la totalité de leurs déplacements effectués, et que leur soient payées immédiatement les sommes avancées et désormais dues.

Nous vous demandons que les enveloppes allouées aux personnels itinérants soient immédiatement ré-évaluées pour le fonctionnement 2023.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleures salutations.

Pour le SNUDI-FO de la Mayenne, Stève Gaudin

